



# Liberté culturelle et développement humain

Les privations humaines peuvent se produire de nombreuses manières, certaines plus remédiables que d'autres. L'approche du développement humain a été amplement utilisée dans les écrits sur le développement (dont les précédents *Rapports mondiaux sur le développement humain*) afin d'analyser plusieurs des principales sources d'affliction, allant de l'analphabétisme au manque de soins, en passant par le chômage et l'indigence. Cette année, l'étendue et la portée du Rapport ont été considérablement élargies, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance de la liberté culturelle et sur la perte personnelle et sociale qui peut découler de la carence de cette liberté.

Cette remise au point n'abandonne pas les engagements essentiels de l'approche du développement humain. La motivation sous-jacente continue d'être celle de la quête de moyens visant à améliorer la vie des individus et à élargir l'éventail de libertés dont ils peuvent bénéficier. La négation de la liberté culturelle peut générer des privations considérables, qui appauvrissent les vies humaines et excluent les individus des liens culturels qu'ils ont tout lieu de rechercher. La perspective du développement humain peut donc être élargie pour prendre en compte l'importance de la liberté culturelle.

Les dimensions culturelles du développement humain exigent une attention toute particulière, et ce pour trois raisons. En premier lieu, la liberté culturelle est un aspect important de la liberté humaine, essentiel pour que les individus puissent vivre comme ils le souhaitent et avoir la possibilité de choisir entre les options qu'ils ont — ou peuvent avoir. La liberté culturelle constitue un des piliers du développement humain. Par conséquent, il faut chercher à la promouvoir de façon spécifique sans se contenter d'avancées dans les domaines social, politique et économique qui ne suffisent pas à garantir la liberté culturelle.

En second lieu, même si ces dernières années les thèmes de la culture et de la civilisation ont été beaucoup discutés, il a moins été question de la liberté culturelle que de la reconnaissance — voire de l'apologie — du conservatisme culturel. L'approche du développement humain peut contribuer à faire

la lumière sur l'importance de la liberté humaine dans les sphères culturelles. Plutôt que de glorifier l'approbation irraisonnée des traditions héritées, ou d'alerter le monde sur l'inévitabilité prétendue de clashes des civilisations, la perspective du développement humain demande à ce que l'attention soit dirigée vers l'importance de la liberté dans les sphères culturelles (comme dans les autres) et vers les manières de défendre et d'élargir les libertés culturelles dont peuvent jouir les individus. La question clé n'est pas seulement celle de la signification de la culture traditionnelle — c'est celle de l'importance considérable des choix et des libertés culturels.

En troisième lieu, la liberté culturelle n'est pas seulement importante dans la sphère culturelle, mais elle l'est aussi pour les réussites et les échecs dans les sphères sociales, politiques et économiques. Les différentes dimensions de la vie humaine sont étroitement liées. Même la pauvreté, une idée essentiellement économique, ne peut être convenablement comprise sans faire appel aux considérations culturelles. En réalité, le lien étroit entre la privation culturelle et la pauvreté économique a été observé par un économiste qui n'est autre qu'Adam Smith, dont il se trouve que les travaux ont fait la lumière sur l'intérêt du développement humain.

Smith soutenait que la pauvreté ne revêt pas seulement la forme grossière de la faim et des privations physiques, mais qu'elle peut également se manifester dans les difficultés que connaissent certains groupes à prendre part à la vie sociale et culturelle de la communauté. En particulier, l'analyse de la pauvreté et le diagnostic visant à savoir quels produits de base comptent comme « minimum vital » ne peuvent être indépendants (selon Smith) des exigences de la culture locale. Comme il l'a écrit: « Par minimum vital, j'entends non seulement les produits de base qui sont indispensables et nécessaires à la subsistance, mais tous ceux dont la coutume du pays, quelle qu'elle soit, fait de la carence de ceux-ci une indécence pour les personnes dignes d'estime, même du rang le plus bas... La coutume a fait des chaussures en cuir une nécessité de la vie en Angleterre, au point que toute personne digne

*La motivation sous-jacente continue d'être celle de la quête de moyens visant à améliorer la vie des individus et à élargir l'éventail de libertés dont ils peuvent bénéficier*

*Bien que ces corrélats culturels soient très souvent factices, ils ouvrent la voie à la discrimination et à l'exclusion*

d'estime, même la plus pauvre, de l'un ou l'autre sexe, n'oserait paraître en public sans elles »<sup>1</sup>.

En effet, la culture établit une relation importante entre les revenus relatifs et les véritables capacités humaines. La privation relative de revenus à l'échelon de la communauté locale peut se traduire par une privation sociale absolue. Par exemple, être relativement pauvre en termes de revenus dans une société aisée peut générer une pauvreté absolue de par l'incapacité d'un individu à pouvoir acheter les produits de base que le mode de vie établi dans cette société requiert — même si l'individu se trouve avoir un revenu supérieur à celui de la plupart des gens dans les pays plus pauvres, ailleurs dans le monde. Ainsi, la notion même de pauvreté économique demande un examen culturel. En accordant une reconnaissance adéquate à la liberté culturelle et aux influences culturelles au sein du développement humain, nous devons tenir compte de l'influence des cultures établies sur nos vies et de la signification des interconnexions entre les aspects culturels de la vie humaine et les autres.

#### **PARTICIPATION ET RECONNAISSANCE**

La privation de liberté, dont la liberté culturelle, revêt de nombreuses formes. Tout comme la discrimination, qui peut conduire à une perte de liberté. Ainsi que ce Rapport l'examine, certaines parties de la population peuvent faire l'objet de discrimination dans différentes sphères: politique, socio-économique et culturelle. Les multiples dimensions des privations – et de la discrimination – nécessitent de comprendre les distinctions qui existent entre les différents – sinon interdépendants – procédés qui limitent les libertés des individus.

Les privations passent souvent par des processus d'exclusion. L'exclusion culturelle a récemment reçu beaucoup d'attention, mais il faut distinguer clairement deux formes d'exclusion culturelle.

#### *EXCLUSION DE LA PARTICIPATION*

Tout d'abord, l'exclusion culturelle d'un individu ou d'un groupe peut parfois revêtir la forme d'une interdiction pour cet individu ou ce groupe de prendre part à la société de la même manière que les autres y sont autorisés ou encouragés. C'est ce que l'on peut appeler « l'exclusion de la participation ». Exclure des individus de la participation peut être lié à diverses caractéristiques des personnes concernées, comme leur sexe, leur appartenance ethnique ou leur religion.

Dans nombre des cas d'exclusion de la participation, la raison première de la discrimination

est l'affiliation culturelle des individus concernés, qui se traduit par leur exclusion de la participation dans l'instruction, l'emploi ou la prise de décision politique. Les arguments utilisés pour justifier une telle exclusion ont tendance à invoquer des corrélats culturels présumés des groupes concernés. Certains groupes ethniques sont dits oisifs, tapageurs ou irresponsables, les membres de religions minoritaires sont soupçonnés d'être écartelés entre leurs loyautés envers les autorités religieuses et envers l'État et ainsi de suite. Bien que ces corrélats culturels soient très souvent factices, ils ouvrent la voie à la discrimination et à l'exclusion. Dans certains cas, les caractéristiques d'identification utilisées dans la politique discriminatoire invoquent directement des attributs culturels. C'est particulièrement le cas avec la discrimination contre les communautés religieuses, mais cela peut également être appliqué aux groupes définis par la langue, l'origine sociale ou une autre caractéristique d'identification.

#### *EXCLUSION FONDÉE SUR LE MODE DE VIE*

Un deuxième type d'exclusion culturelle nie la reconnaissance du mode de vie qu'un groupe choisirait d'avoir. Et cette intolérance peut s'accompagner d'une insistance pour que ces individus vivent dans la société exactement comme les autres. Cette « exclusion fondée sur le mode de vie » joue un rôle important dans l'intolérance religieuse – un important défi abordé par John Stuart Mill dans son célèbre essai « De la liberté » (1859).

Les exclusions fondées sur le mode de vie continuent d'être un phénomène prononcé dans de nombreux contextes aujourd'hui, et leurs manifestations sont variées. L'intolérance religieuse, manifestement, reste toujours un genre d'exclusion important. L'intolérance vis-à-vis de certains comportements types au niveau strictement personnel, est un autre exemple: le traitement discriminatoire des gays et lesbiennes est un domaine courant de l'exclusion fondée sur le mode de vie. Ces exclusions entraînent une violation directe de la liberté culturelle, et ici, la violation de la liberté s'accompagne également d'une négation de la diversité.

Ce type d'exclusion peut aussi être une question capitale au sein des sociétés multiculturelles ethniquement diverses, comportant notamment des populations immigrées récemment arrivées. Insister pour que les immigrés abandonnent leurs modes de vie traditionnels et adoptent le mode de vie dominant de la société vers laquelle ils ont émigré est un type d'intolérance envers le mode de vie qui est courant dans le monde contemporain.

L'exigence peut même s'étendre aux questions comportementales mineures sur la conduite des immigrés, rendues célèbres en Grande-Bretagne par le « test du cricket » d'une grande portée de Lord Tebbit (un immigré légitime doit soutenir l'Angleterre lors de matchs tests contre le pays d'origine de la personne). Le test de Tebbit a le mérite d'être clair et précis, sans quoi il s'avèrerait difficile dans une société multiculturelle d'identifier en quoi consiste le mode de vie dominant. Par exemple, maintenant que le curry a été déclaré « met britannique authentique » par le Conseil britannique du tourisme (conformément aux schémas de consommation qui prévalent chez les natifs de l'île), un immigré d'Asie du Sud en Grande-Bretagne pourra éprouver quelques difficultés, sans l'aide algorithmique de Tebbit, à déterminer quel est le modèle comportemental auquel il lui est demandé de se conformer !

L'exclusion fondée sur le mode de vie peut être le domaine de graves injustices<sup>2</sup>. Elle a fait l'objet de nombreux travaux récents, dont ce que l'on appelle « la politique de la reconnaissance », qui comprend « les revendications pour la reconnaissance des perspectives distinctes des minorités ethniques, « raciales » et sexuelles, ainsi que de la différence entre les genres »<sup>3</sup>. Ces considérations sont en effet importantes pour arriver à un concept de justice suffisamment large, mais dans le contexte du développement humain, elles sont plus immédiatement considérées comme étant utiles à l'exercice de la liberté culturelle, qui – comme les autres libertés – doit faire partie de l'évaluation du développement humain et de l'appréciation de ses défaillances.

#### **LIBERTÉS, DROITS DE L'HOMME ET ROLE DE LA DIVERSITÉ**

L'importance des libertés humaines peut servir de fondement pour les rapprocher de l'idée des droits de l'homme. Il n'est pas nécessaire d'attendre la légalisation des droits de l'homme sous formes de droits justiciables pour les reconnaître. Bien souvent, ils motivent une telle législation. En effet, la désignation même de certaines lois sous le nom de « lois des droits de l'homme » indique ce rapport. Comme l'a exprimé le théoricien reconnu du droit, Herbert Hart, dans un essai célèbre à juste titre, les individus « parlent principalement de leurs droits moraux lorsqu'ils réclament leur incorporation dans un système juridique »<sup>4</sup>.

En fait, en allant plus loin, la reconnaissance éthique des droits de l'homme, appuyée par les débats publics et le raisonnement, peut aller – et va –

au-delà de la seule utilisation de celle-ci comme base pour une possible législation<sup>5</sup>. À travers l'activisme des individus et des groupes (dont font partie les organisations se consacrant aux droits de l'homme), les libertés qui se dégagent de la reconnaissance des droits de l'homme peuvent servir de motif aux revendications publiques, voire à une action et à une campagne collectives généralisées (par exemple, en faveur du droit des minorités à être libres de choisir leurs propres styles de vie). Les Nations Unies elles-mêmes se sont résolument engagées (notamment par le biais des Hauts Commissariats aux droits de l'homme et aux réfugiés) à garantir les droits de l'homme, même là où la législation nationale est à la traîne sur les normes éthiques.

En tant que déclarations de l'éthique sociale, soutenues par un raisonnement public ouvert, les droits de l'homme appellent à diverses formes de mise en œuvre. Une variété d'actions publiques, dont la reconnaissance, le suivi et les campagnes, outre l'élaboration de lois et les engagements moraux des individus concernés, peuvent faire progresser les libertés sous-jacentes. L'affirmation des droits de l'homme, fondée sur l'importance de la liberté humaine dans ses diverses manifestations, va de pair avec la nécessité de comprendre ce qui motive la reconnaissance des devoirs y afférents. Parfois, il est possible de spécifier exactement les devoirs, et parfois, ils sont caractérisés simplement en termes généraux (ils intègrent tous deux des « obligations parfaites » et des « obligations imparfaites », pour utiliser une ancienne distinction kantienne). La nature et les exigences des droits de l'homme ont été largement abordées dans l'édition 2000 du *Rapport mondial sur le développement humain*.

La reconnaissance fondamentale de l'idée que le concept des droits de l'homme est directement lié à la sauvegarde et aux progrès des libertés humaines est ici mise en exergue. C'est un motif suffisant, en fonction des circonstances, pour défendre et promouvoir des institutions et des dispositions sociales particulières. Mais de tels programmes n'ont qu'une valeur dérivée et contingente, qui doit être évaluée en fonction de ce qu'ils font réellement pour les libertés humaines. La force éthique des droits de l'homme dépend en fin de compte de l'importance des libertés humaines et ne peut être détachée de cette relation. Cette reconnaissance élémentaire a une portée considérable<sup>6</sup>.

La diversité culturelle est l'un des thèmes auquel la littérature culturelle contemporaine a accordé beaucoup d'attention. Celle-ci est parfois même considérée comme un droit de l'homme inhérent à

*Intolérance peut s'accompagner d'une insistance pour que ces individus vivent dans la société exactement comme les autres*

*Plaider en faveur de la diversité culturelle au motif qu'elle est l'héritage des différents groupes d'individus est un raisonnement qui n'est clairement pas fondé sur la liberté culturelle*

certains groupes d'individus pris dans leur ensemble. Les droits collectifs présentent de nombreuses ambiguïtés, mais il n'est pas difficile de soutenir que s'ils doivent être pris au sérieux, il faudra démontrer leur rôle dans le renforcement des libertés des êtres humains. Même sans rentrer dans les complexes débats autour de l'idée de droits collectifs, on peut facilement admettre la nécessité fondamentale de lier droits et libertés.

Cela soulève immédiatement des questions sur la valeur de la diversité culturelle, puisque celle-ci n'est pas en soi une caractéristique des libertés humaines. Il est cependant aisé de montrer combien la diversité peut s'avérer importante dans la sphère culturelle. Si la diversité n'est pas permise, beaucoup de choix sont rendus impossibles. Toutefois, si l'accent se veut être mis sur la liberté (comme la liberté culturelle), l'importance de la diversité culturelle devra varier en fonction de ses relations causales avec la liberté humaine.

Assez souvent, ces relations sont positives et fortes. En effet, la diversité peut être tant le résultat de l'exercice de la liberté humaine (notamment de la liberté culturelle) qu'une source d'enrichissement sociétal (notamment un enrichissement culturel). Il est fort probable que si les individus sont autorisés et encouragés à vivre la vie qu'ils souhaitent, la diversité culturelle s'ensuivra.

Ce qui tendrait à suivre la discussion précédente concernant l'intégration fondée sur le mode de vie. Par exemple, le maintien des styles de vie ethniquement divers, et la reconnaissance et le respect des minorités sexuelles peut accroître la diversité culturelle d'une société, précisément comme conséquence de l'exercice de la liberté culturelle. Dans ces situations, l'importance de la diversité culturelle découlera directement de la valeur de la liberté culturelle, la première étant la conséquence de la seconde.

La diversité culturelle peut également jouer un rôle positif en soi. Par exemple, une société culturellement diverse peut apporter ses avantages à d'autres sociétés, grâce la variété des expériences dont elles sont, par conséquent, en mesure de bénéficier. À titre d'illustration, on peut plausiblement soutenir que la riche tradition de la musique afro-américaine — avec sa lignée africaine et son évolution américaine — a non seulement aidé à accroître la liberté culturelle et l'amour-propre des Afro-américains, mais a également élargi les options culturelles de tous les peuples (Afro-américains ou non) et enrichi le paysage culturel de l'Amérique, et en réalité du monde.

Cependant, la relation entre la liberté culturelle et la diversité culturelle mérite d'être davantage exa-

minée. Maintenir de manière conservatrice la variété des cultures qui se trouvent présentes à un moment donné pourrait être le moyen le plus simple de réaliser la diversité culturelle. Le même raisonnement peut être appliqué à la diversité culturelle au sein d'un pays en particulier, si celui-ci compte une variété de cultures à l'intérieur de ses frontières. La défense de la diversité culturelle exige-t-elle donc de soutenir le conservatisme culturel, en demandant aux individus de s'en tenir à leur propre histoire culturelle et de ne pas essayer d'aller vers d'autres styles de vie? Cela nous plairait immédiatement dans une position contraire à la liberté, qui chercherait à faire obstacle à la possibilité de choisir de changer de mode de vie, un choix que beaucoup d'individus peuvent souhaiter avoir. En fait, nous pourrions alors nous trouver en présence d'une forme d'exclusion de nature différente: l'exclusion de la participation, par opposition à l'exclusion fondée sur le mode de vie, puisque les individus des cultures minoritaires seraient exclus de la participation à la société en général.

Insister sur le conservatisme culturel peut décourager – ou empêcher – les individus d'adopter un style de vie différent, voire d'embrasser le style de vie auquel d'autres individus, d'origine culturelle différente, ont choisi de se conformer dans la société en question. La diversité sera alors atteinte aux dépens de la liberté culturelle. Si la liberté culturelle est ce qui compte en dernière instance, alors l'appréciation de la diversité culturelle devra être contingente et conditionnelle. Beaucoup dépendra de la manière dont cette diversité est amenée et maintenue.

En réalité, plaider en faveur de la diversité culturelle au motif qu'elle est l'héritage des différents groupes d'individus est un raisonnement qui n'est clairement pas fondé sur la liberté culturelle (même si l'argument est parfois présenté comme s'il était en faveur de la liberté). Rien ne peut être justifié au nom de la liberté sans réellement donner la possibilité d'exercer cette liberté, ou tout au moins sans évaluer comment une possibilité de choix serait exercée si elle se présentait. Il se peut que la diversité soit recherchée pour des raisons autres que la liberté culturelle. Mais justifier le maintien des diversités préexistantes au motif d'une prétendue défense de la liberté culturelle, est, en l'absence d'un autre raisonnement, simplement illogique.

#### **IDENTITÉ, COMMUNAUTÉ ET LIBERTÉ**

Les raisons pour être sceptiques quant au fait de donner automatiquement la priorité à une culture

héritée peuvent être envisagées en termes de qui fait quel choix. Naître dans un milieu culturel particulier n'est en aucune manière un exercice de la liberté — bien au contraire. Cette situation ne s'aligne sur la liberté culturelle que si l'individu choisit de continuer à vivre selon les termes de cette culture, et procède à ce choix en ayant eu la possibilité de considérer d'autres alternatives. La liberté ne peut être dissociée de la possibilité de choisir, ou tout au moins de la possibilité de considérer comment un choix serait exercé s'il se présentait. La question centrale de la liberté culturelle est celle de la capacité des individus à vivre comme ils le choisiraient, allant de pair avec la possibilité adéquate qu'ils ont d'examiner les autres options. Il n'est guère possible d'invoquer le poids normatif de la liberté lorsque aucun choix — réel ou potentiel — n'est en fait considéré.

Il se trouve que certaines théories communautaristes ont glorifié l'absence de choix qu'implique la « découverte » de la véritable identité de soi. L'explication que Michael Sandel propose pour cette affirmation, qui fait partie de la « conception constitutive » de la communauté, est très utile: « La communauté ne décrit pas seulement ce que l'on *a* en tant que concitoyen, mais également ce que l'on *est*. Il ne s'agit pas d'une relation que l'on choisit (comme dans une association volontaire) mais d'une attache que l'on découvre, qui n'est pas simplement un attribut mais un élément constitutif de l'identité »<sup>7</sup>. « Le moi s'est constitué par ses propres moyens » explique encore Sandel, « non par choix mais par réflexion, de sujet connaissant (ou interrogé) à objet d'(auto)compréhension »<sup>8</sup>. Dans cette perspective, l'organisation sociale peut être considérée (tel que l'a exprimé Crowley, un autre auteur communautariste) comme une tentative visant à « créer les possibilités pour les hommes d'exprimer ce qu'ils ont découvert à propos d'eux-mêmes et du monde, et de persuader autrui de sa valeur »<sup>9</sup>.

L'affirmation selon laquelle l'identité n'est pas une question de choix, mais en fin de compte une de découverte, mérite un examen plus approfondi, et ce point général sera évoqué plus loin. Aux fins du débat actuel, il convient d'observer que l'importance spéciale et la gravité exceptionnelle qui sont liés, dans cette perspective communautaire, aux affiliations et attaches héritées, renvoient à l'idée de découverte qui est leur fondement, par opposition à ce qui est « purement choisi ». Quelle que soit la force de persuasion de cette revendication (elle a certainement besoin de justification), elle rentre en véritable conflit avec le fait d'attacher de l'importance au choix et à la liberté de choisir.

Les communautaristes ont cependant raison d'insister sur l'importance du sentiment d'identité pour mener sa vie. La manière dont l'identité peut être une simple question de découverte sur soi, plutôt que d'exercice d'un choix, explicite ou implicite, est quant à elle moins claire. Ces choix se font en permanence — bien souvent implicitement, mais parfois explicitement, et tout à fait consciemment. Par exemple, lorsque que Mohandas Gandhi a décidé, après mûre réflexion, de donner priorité à son identification avec les Indiens en quête d'indépendance envers la domination britannique par rapport à son identité d'avocat de formation, dévoué à la justice juridique anglaise, il ne fait aucun doute qu'il effectuait un choix de manière consciente et résolue. Dans d'autres cas, le choix peut être implicite ou obscur, et également ne pas être défendu avec autant de grandeur que la décision de Gandhi, mais il n'en est pas moins authentique.

Généralement, chaque individu peut s'identifier avec plusieurs groupes différents. Une personne peut avoir une identité citoyenne (par exemple, être français), sexuelle (être une femme), raciale (être d'origine chinoise), d'ascendance régionale (venir de Thaïlande), linguistique (parler couramment le thaï, le chinois et l'anglais, en plus du français), politique (avoir des idées de gauche), religieuse (être bouddhiste), professionnelle (être avocat), géographique (habiter à Paris), sportive (être un joueur de badminton et un féru de golf), musicale (apprécier le jazz et le hip-hop), littéraire (aimer les romans policiers), alimentaires (être végétarien) et ainsi de suite.

Les choix ne sont pas illimités (on ne peut choisir, par exemple, l'identité d'un Inuit ou d'un lutteur Sumo si on n'en est pas un). Mais dans l'éventail d'affiliations que l'on possède, en réalité, il est possible de choisir quelle priorité donner à une affiliation ou à une autre, dans une situation déterminée. Le fait d'avoir toutes ces affiliations — et bien d'autres — est peut-être une question de « découverte », mais il faut toujours songer et décider quelles sont les priorités relatives à donner aux diverses affiliations. Le fait que ces découvertes se produisent n'exemptent pas de la nécessité de faire un choix, même si celui-ci est fait de manière implicite<sup>10</sup>.

Pouvoir faire un choix est essentiel afin d'éviter ce qu'Anthony Appiah a nommé les « nouvelles tyrannies », qui se présentent sous la forme d'identités nouvellement affirmées, capables de tyranniser en éliminant les revendications des autres identités qu'il pourrait y avoir également toutes raisons d'accepter et de respecter. Appiah illustre cette notion avec l'identité afro-américaine. Celle-ci a, sans aucun doute, aidé par le passé — et conti-

*Dans l'éventail d'affiliations que l'on possède, en réalité, il est possible de choisir quelle priorité donner à une affiliation ou à une autre, dans une situation déterminée*

*Les critiques culturelles  
des victimes peuvent être  
utilisées par les  
gouvernants pour justifier  
des tyrannies  
extrêmement inefficaces  
de même que  
profondément injustes*

nue de le faire aujourd'hui — la quête de la justice raciale en Amérique. Mais cette identité peut également s'avérer opprimante si elle est considérée comme la seule identité que possède une personne noire, sans même faire cas des autres revendications. Appiah présente le problème en ces termes:

« En surveillant cet impérialisme de l'identité – un impérialisme aussi visible dans les identités raciales que partout ailleurs – il est essentiel de toujours se rappeler que nous ne sommes pas simplement blancs ou noirs, jaunes ou marrons, gays, hétérosexuels ou bisexuels, juifs, chrétiens, musulmans, bouddhistes ou confucéens, mais que nous sommes aussi frères et sœurs; parents et enfants; libéraux, conservateurs et de gauche; enseignants, avocats, fabricants de voitures et jardiniers; fan des Padres et des Bruins; amateurs de rock grunge et amoureux de Wagner; mordus de cinémas; accros de MTV, lecteurs de romans policiers; surfers et chanteurs; poètes et amis des animaux; étudiants et professeurs; amis et amants. L'identité raciale peut servir de base pour la résistance contre le racisme — et bien que nous ayons fait de grands progrès, nous avons encore du chemin à parcourir – ne laissons pas nos identités raciales nous assujettir à de nouvelles tyrannies »<sup>11</sup>.

Prenons un exemple différent – et plus sinistre: il y a dix ans, lorsque les instigateurs Hutus ont tenté – et dans une certaine mesure réussi – de persuader les autres membres de la communauté Hutu au Rwanda qu'ils pouvaient clairement voir qu'ils étaient indubitablement Hutus (et impossibles à confondre avec « ces affreux Tutsis »), il aurait été possible d'empêcher les massacres irraisonnés qui s'ensuivirent en invoquant les identités plus vastes des Hutus, qu'ils possédaient aussi, par exemple comme Rwandais ou Africains, ou même plus généralement encore, comme êtres humains. Concevoir simplement l'identité comme une question de découverte peut ne pas seulement être une confusion conceptuelle. Elle peut aussi conduire à un manquement au devoir envers les êtres humains pensants – un devoir moral de songer à la manière dont ils aimeraient se concevoir et à qui ils souhaiteraient s'identifier (à la seule communauté Hutu, ou également à la nation des Rwandais, la catégorie des Africains ou la collectivité des êtres humains). La liberté de choisir n'est pas seulement importante pour les individus qui feraient ce choix, elle peut aussi l'être pour les autres, lorsque la responsabilité qui accompagne ce choix est correctement appréhendée.

## FANATISME ET ALIENATION

Une théorie complexe peut parfois venir étayer un fanatisme simple et faire du monde un lieu plus explosif qu'il ne le serait sans cela<sup>12</sup>. Les généralisations culturelles rapidement propagées peuvent supplanter une compréhension plus profonde de la culture et servir d'instrument à un préjugé sectaire, une discrimination sociale, voire une tyrannie politique. Les généralisations culturelles simples, puissantes pour façonner les modes de pensées, abondent dans les croyances populaires et la communication informelle. Matière à de nombreuses plaisanteries et calomnies relatives à l'appartenance ethnique, ces croyances sous-examinées peuvent également faire surface sous la forme de grandes théories pernicieuses. Une corrélation accidentelle entre un préjugé culturel et une observation sociale (aussi désinvolté qu'elle soit) donne naissance à une théorie capable de perdurer même après que ne disparaisse la corrélation fortuite.

Par exemple, les plaisanteries sur les Irlandais (telles que: combien faut-il d'Irlandais pour changer une ampoule?) ont longtemps été monnaie courante en Angleterre. Elles paraissaient cadrer avec la morosité de l'économie irlandaise, alors en situation de crise prolongée. Mais lorsque la croissance économique est repartie à une vitesse étonnante, le stéréotype culturel et sa soi-disant profonde pertinence économique et sociale n'ont pas été abandonnés. Les théories ont une vie bien à elles qui contraste souvent avec le monde tel qu'il peut être observé.

Il peut également exister des liens étroits entre fanatisme culturel et tyrannie politique. Lorsqu'elle est combinée aux préjugés culturels, l'asymétrie de pouvoir entre les gouvernants et les gouvernés peut conduire à un échec de gouvernance désastreux, comme il a été terriblement constaté lors des famines en Irlande dans les années 1840. Comme l'a soutenu Lebow, la pauvreté en Irlande était largement considérée en Angleterre comme étant le résultat de la paresse, de l'indifférence et de l'inaptitude, de telle sorte que « la mission de la Grande-Bretagne » n'était pas perçue comme visant à « soulager les souffrances de l'Irlande, mais à civiliser son peuple et le conduire à se sentir et à agir comme des êtres humains »<sup>13</sup>. L'histoire des empires européens en Asie et en Afrique témoigne d'usages similaires de préjugés culturels à des fins politiques. La célèbre remarque de Winston Churchill, selon laquelle les famines du Bengale en 1943 étaient causées par la tendance de la population à « se multiplier comme des lapins », appartient à cette tradition générale qui consiste à blâmer la victime coloniale. Cela a pro-

fondément affecté les efforts d'aide pendant cette famine désastreuse. Les critiques culturelles des victimes peuvent être utilisées par les gouvernants pour justifier des tyrannies extrêmement inefficaces de même que profondément injustes.

#### DÉTERMINISME CULTUREL

L'union du préjugé culturel et de l'asymétrie politique pouvant être une combinaison dangereuse, la nécessité de se montrer prudent avant de tirer des conclusions culturelles hâtives est une idée plus pénétrante<sup>14</sup>. Des suppositions culturelles non vérifiées peuvent même influencer la manière dont les experts conçoivent le développement économique. Les théories dérivent souvent de preuves sommaires. Les demis ou les quarts de vérité peuvent induire grossièrement en erreur — parfois plus qu'une simple fausseté, qui est plus facilement perçue à jour.

Prenons cet argument tiré du livre influent co-écrit par Lawrence Harrison et Samuel Huntington, intitulé « Culture Matters » (« La culture importe »). Dans l'introduction, intitulée « La culture compte », Huntington écrit:

Au début des années quatre-vingt-dix, j'ai découvert par hasard des données économiques sur le Ghana et la Corée du Sud relatives au début des années soixante, et j'ai été étonné de voir combien leurs économies étaient alors similaires... Trente ans plus tard, la Corée du Sud est devenue un géant industriel, occupant le rang de quatorzième plus grande économie du monde, avec des sociétés multinationales, des exportations importantes d'automobiles, d'équipement électronique et d'autres produits manufacturés sophistiqués, et un revenu par habitant proche de celui de la Grèce. De plus, elle était sur la voie de la consolidation des institutions démocratiques. Aucun de ces changements n'a eu lieu au Ghana, dont le revenu par habitant s'élève maintenant à environ un quinzième de celui de la Corée du Sud. Comment expliquer cette extraordinaire différence de développement? Sans aucun doute, de nombreux facteurs sont entrés en ligne de compte, mais il me semblait que la culture devait y être pour beaucoup. Les Sud-Coréens estimaient l'épargne, l'investissement, le labeur, l'éducation, l'organisation et la discipline. Les Ghanéens avaient des valeurs différentes. En somme, les cultures comptent<sup>15</sup>.

Il se pourrait que cette attrayante comparaison ait un intérêt (peut-être même un quart de vérité tirée de son contexte), et le contraste appelle un examen

approfondi. Mais la description causale est extrêmement trompeuse. Il existait de nombreuses différences importantes – autres que les prédispositions culturelles – entre le Ghana et la Corée dans les années soixante alors que les pays semblaient à Huntington presque similaires, à l'exception de la culture. Les structures de classes des deux pays divergeaient considérablement, les classes des affaires jouant un rôle bien plus important en Corée. La politique présentait également de grandes différences, le gouvernement en Corée étant désireux de jouer un rôle moteur dans le lancement d'un développement économique axé sur les entreprises, d'une manière qui ne s'appliquait pas au Ghana. La relation étroite entre l'économie coréenne et les économies japonaises et américaines a également fait une grande différence, au moins lors des étapes initiales du développement coréen. Peut-être plus significatif encore, dans les années soixante, la Corée bénéficiait d'un taux d'alphabétisme bien plus élevé et d'un système scolaire plus étendu que le Ghana. Les changements coréens ont, en grande mesure, été réalisés grâce à une politique publique résolue mise en œuvre depuis la Seconde Guerre Mondiale, et n'étaient pas simplement le reflet d'une culture coréenne ancestrale.

D'autres tentatives visant à utiliser le déterminisme culturel pour expliquer le développement économique ont bien sûr précédé celle-ci. Il y a un siècle de cela, Max Weber (1903) proposait une thèse majeure sur le rôle décisif de l'éthique protestante (notamment le calvinisme) dans le développement réussi de l'économie capitaliste industrielle. L'analyse de Weber sur le rôle qu'a joué la culture dans la naissance du capitalisme s'inspirait du monde tel qu'il pût l'observer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Son analyse est particulièrement intéressante dans le monde contemporain, notamment à la lumière des récents succès des économies de marché dans les sociétés non protestantes.

Il y a peut-être beaucoup à apprendre de ces théories, et les relations empiriques qu'elles mettent à jour peuvent être perspicaces. Et pourtant, la fréquence à laquelle les aspects spécifiques des explications culturelles, fondées sur l'observation du passé, ont été démentis par les expériences ultérieures est elle aussi digne d'attention. En réalité, les théories du déterminisme culturel ont souvent eu un temps de retard sur le monde réel.

#### MONDIALISATION, ASYMETRIE ET DÉMOCRATIE

Plus doit être dit sur le choix de l'identité, en particulier sur les problèmes d'équité – et de justice distributive – auxquels il faut faire face dans l'examen

*Les théories du déterminisme culturel ont souvent eu un temps de retard sur le monde réel*

*La valeur par excellence doit être la nécessité de garantir que les décisions portant sur le type de société dans laquelle les individus veulent vivre soient prises de manière participative*

des implications de l'intégration culturelle et de la diversité culturelle. Mais avant d'y venir, il est utile de se pencher sur deux phénomènes particuliers – ou prétendus phénomènes – du monde contemporain qui ont considérablement influencé les récents débats sur l'identité culturelle. Ils pourront être appelés – faute d'une meilleure expression – le futur de la diversité culturelle dans un monde global. Ils concernent l'impact de la mondialisation et le pouvoir asymétrique qui l'accompagne, ainsi que la thèse selon laquelle les civilisations ont constamment tendance à s'entrechoquer, pouvant ainsi faire du monde un théâtre de violences et de troubles intenses.

#### *L'ASYMÉTRIE DE POUVOIR DE LA MONDIALISATION?*

Une des préoccupations de beaucoup de gens lorsqu'il est question de la sauvegarde de la liberté culturelle de nos jours concerne l'influence irrésistible de la culture occidentale, notamment son « consumérisme », sur le monde globalisé dans lequel nous vivons. La remarque est souvent faite, et ce avec vraisemblance, qu'être libre de choisir son style de vie n'est pas, dans le monde actuel, une simple question de choisir librement. Il s'agit également de savoir si les individus des civilisations plus marginalisées sont capables de résister à l'influence occidentale. Cette préoccupation est sans aucun doute digne d'attention, étant donné la précarité évidente des cultures locales dans un monde aussi dominé par l'exposition assourdissante aux influences occidentales. Au moins deux questions présentent ici un intérêt particulier. Il y a tout d'abord, le pouvoir et la force de la culture de marché en général, qui fait partie intégrante de la forme que revêt de plus en plus la mondialisation économique. Ceux qui trouvent que les valeurs et les priorités des cultures liées au marché sont vulgaires et appauvrissantes (ils sont même nombreux en Occident à penser de la sorte) tendent à trouver que la mondialisation économique est en soi plutôt inacceptable. Et souvent, pourtant, ils considèrent aussi comme difficile de résister à la mondialisation axée sur le marché, étant donné la portée et la force de l'économie de marché, et l'incroyable volume de ressources qu'elle peut apporter pour refaçonnier le monde.

Le deuxième problème concerne l'asymétrie du pouvoir entre l'Occident et les autres pays, et la probabilité que cette asymétrie puisse se traduire par la destruction des cultures locales (poésie, théâtre, musique, danse, habitudes alimentaires, etc.). Il est vraisemblable qu'une telle perte entraînerait un appauvrissement culturel des sociétés non occidentales. Étant donné le bombardement culturel constant

qui tend à provenir des métropoles occidentales (de la restauration rapide aux musiques à plein tubes), les craintes de voir les cultures locales plier sous l'assaut ne sont pas infondées.

Ces menaces sont sans aucun doute réelles et en grande mesure difficiles à échapper. La solution ne peut guère reposer sur l'arrêt de la mondialisation du commerce et des échanges, à la fois car le commerce international peut apporter des bénéfices économiques de grande valeur pour de nombreux pays, et parce qu'il est difficile d'opposer une résistance aux forces de l'échange économique et de la division du travail dans un monde interagissant.

Une voie possible pour répondre au problème de l'asymétrie peut cependant revêtir la forme d'un renforcement des possibilités constructives dont disposent les cultures locales – ou dont elles peuvent disposer en les y aidant – pour se protéger et résister à une mise en échec par les forces de l'invasion culturelle. Si les importations étrangères sont prévalentes parce qu'elles ont un plus grand contrôle des ondes radios, des chaînes de télévision etc., il faudra certainement que la politique de neutralisation développe les infrastructures mises à la disposition de la culture locale pour qu'elle présente ses propres créations, à l'échelon local et au-delà. Les coûts intervenant dans la poursuite de cette voie constructive pourront ne pas être aussi prohibitifs que l'on est disposé à le croire, puisque les communications sont devenues beaucoup moins onéreuses de nos jours. Cette stratégie constituerait également une réponse positive, contrairement à la tentation, tendant à réapparaître fréquemment, qui vise à interdire l'influence étrangère par le biais de la législation ou d'un décret gouvernemental.

La possibilité constructive qui consiste à apporter un plus grand soutien aux activités culturelles locales les aiderait non seulement à se fortifier, mais leur permettrait également de faire face à une compétition plus égale. Dans une perspective en faveur de la liberté, il y a plus de mérite à s'engager dans cette voie que de faire prévaloir les cultures locales en proscrivant simplement la concurrence. Il est important de s'assurer que la liberté culturelle n'est pas jetée avec l'eau du bain de la concurrence inégale.

La question décisive doit, en fin de compte, être une question de démocratie. La valeur par excellence doit être la nécessité de garantir que les décisions portant sur le type de société dans laquelle les individus veulent vivre soient prises de manière participative, sur la base de discussions ouvertes, en donnant aux positions minoritaires la possibilité adéquate de s'exprimer. La question de l'intégration politique (donner aux individus la liberté de participer au choix politique plutôt que d'être igno-

rés par les potentats autoritaires) est particulièrement pertinente ici pour la sauvegarde de la liberté culturelle (dans la liberté des individus de choisir leur propre style de vie). Nous ne pouvons pas à la fois vouloir la démocratie et pourtant interdire certains choix en raison de la tradition, à cause de leur « caractère étranger » (sans tenir compte de ce que la population choisirait, de manière éclairée et réfléchie). La valeur de la démocratie doit résister à la suppression de la liberté de choix aux citoyens par le biais d'un décret des autorités politiques (ou d'une ordonnance des establishments religieux ou de déclarations des grands gardiens de « la saveur nationale »), quelque inconvenante que soit la manière dont ces autorités (ou establishments ou gardiens) considèrent les nouvelles préférences. C'est un des domaines, parmi d'autres, au sein duquel la liberté culturelle et la liberté politique peuvent être envisagées comme un tout fructueux<sup>16</sup>.

#### CIVILISATIONS ET HISTOIRE MONDIALE

Si la crainte de la mondialisation est une préoccupation générale que beaucoup expriment dans le contexte de la liberté culturelle, l'appréhension d'un « clash des civilisations » (comme l'appelle Samuel Huntington) en est une autre largement formulée ces dernières années. La thèse a de nombreuses composantes, mais la préoccupation générale semble être que la civilisation pluraliste et tolérante occidentale se trouve maintenant sous la menace constante de cultures moins indulgentes et plus autoritaires.

En effet, si nous devons supposer que les populations des civilisations non occidentales sont constamment tentées par les valeurs autoritaires (et peut-être même par l'attrait de la violence), alors la crainte selon laquelle la diversité culturelle mondiale entraîne des conséquences graves serait facile à comprendre. Mais dans quelle mesure l'analyse culturelle qui sous-tend cette crainte est-elle vraiment fiable? Et la lecture de l'histoire qui sous-tend cette analyse culturelle est-elle vraiment digne de confiance? Il y a des raisons d'être septique dans les deux cas. Les catégories de civilisation sont loin d'être tranchées, et l'histoire simulée, qui va de pair avec la thèse du clash des civilisations, exagère ces contrastes en partie en négligeant les hétérogénéités présentes au sein de chaque culture et en ignorant les interactions historiques entre les diverses cultures.

L'affirmation particulière selon laquelle la tolérance est une caractéristique spéciale et presque unique de la civilisation occidentale, remontant à ses origines, est notamment difficile à soutenir. Cela ne

nie en rien le fait que la tolérance et la liberté fassent partie des importantes réalisations de l'Europe moderne (malgré quelques aberrations, comme la domination impérialiste brutale pendant plus de deux siècles et les atrocités Nazies il y a une soixantaine d'années de cela). Le monde a en effet beaucoup à apprendre de l'histoire récente de l'Europe et du monde occidental, notamment depuis le siècle des Lumières en Europe. Mais y voir une ligne unique de division historique – remontant le cours de l'histoire – est remarquablement fantaisiste. L'histoire du monde ne suggère en rien une fracture entre la longue histoire de la tolérance occidentale et celle du despotisme non occidental.

La liberté politique et la tolérance dans leur forme contemporaine pleine et entière ne sont un trait historique propre à aucun pays ni à aucune civilisation. Platon et Saint Augustin n'étaient pas moins autoritaires dans leur pensée que Confucius et Kautilya. Il a bien évidemment existé des défenseurs de la tolérance dans la pensée classique européenne, mais il y a également de nombreux exemples similaires dans d'autres cultures. Telle la fervente défense de la tolérance religieuse, entre autres, de l'Empereur Ashoka en Inde au troisième siècle av. J.C. (affirmant que « les sectes d'autres peuples méritent toutes un profond respect pour une raison ou pour une autre ») qui fait certainement partie d'une des plus anciennes défenses politiques de la tolérance du monde. De même, tandis qu'un empereur indien d'une époque ultérieure, Akbar, le Grand Moghol, s'exprimait en termes similaires sur la tolérance religieuse à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (« Personne ne doit être inquiet de sa religion, et chacun doit être autorisé à se diriger vers la religion qui lui sied »), l'Inquisition battait son plein en Europe. Pour prendre un autre exemple, lorsque le philosophe juif Maimonides a été forcé d'émigrer d'une Europe intolérante au XII<sup>e</sup> siècle, il trouva refuge et tolérance dans le monde arabe, où il reçut une position d'honneur et d'influence au sein de la cour de l'empereur Saladin au Caire. Son hôte magnanime était le même Saladin qui lutta avec force en faveur de l'islam pendant les Croisades.

En effet, l'idée même de démocratie, entendue sous la forme d'un raisonnement public participatif, a fait son apparition dans différentes civilisations à diverses périodes de l'histoire du monde<sup>17</sup>. Au début du VII<sup>e</sup> siècle au Japon, le prince bouddhiste Shotoku, régent de sa mère l'impératrice Suiko, a introduit une Constitution relativement libérale ou *kempo* (connue sous le nom de « la Constitution aux dix-sept articles ») en 604 ap. J.C. Dans l'esprit de la Magna Carta (signée six siècles plus tard, en 1215 ap. J.C.), le *kempo* insis-

*L'affirmation particulière selon laquelle la tolérance est une caractéristique spéciale et presque unique de la civilisation occidentale, remontant à ses origines, est notamment difficile à soutenir*

*Eriger des sociétés  
humaines et justes  
requiert la reconnaissance  
comme il se doit de  
l'importance des libertés  
en général, dont la liberté  
culturelle*

taut sur le fait que: « Les décisions portant sur des questions importantes ne devraient pas être prises par une seule personne. Elles doivent être débattues à plusieurs ». Sur le thème de la tolérance, il déclare: « Ne soyons pas non plus plein de ressentiments envers ceux qui diffèrent de nous. Car tous les hommes ont un cœur, et chaque cœur a ses propres inclinations. Leur bien est notre mal, et notre bien est leur mal »<sup>18</sup>.

D'autres exemples de la défense des débats publics et de la recherche de points de vue différents — et conflictuels — ont figuré dans l'histoire d'autres pays du monde, en Occident et ailleurs. Ils continuent d'être pertinents de nos jours lorsque l'on songe à la faisabilité d'une démocratie tolérante dans le monde d'aujourd'hui. Lorsque l'Inde est devenue indépendante en 1947, le comité chargé de rédiger de sa Constitution, sous la direction de B.R. Ambedkar, devait tenir compte des propres traditions passées de l'Inde (dont celles de la tolérance politique et de la démocratie locale), en plus de tirer un enseignement de l'émergence progressive des démocraties occidentales durant les deux siècles précédents.

De même, Nelson Mandela, dans son autobiographie « *La longue marche vers la liberté* », décrit combien il a été influencé, alors qu'il était encore un jeune garçon, par la nature démocratique des réunions locales tenues dans la maison du régent à Mqhekezweni.

« Chaque personne qui souhaitait parler le faisait. C'était la démocratie à l'état pur. Il existait peut-être une hiérarchie d'importance entre les intervenants, mais tous étaient entendus, chef et sujet, guerrier et guérisseur, commerçant et fermier, propriétaire terrien et travailleur... Le fondement du gouvernement autonome reposait sur le fait que tous les hommes étaient libres de faire entendre leurs opinions et étaient égaux dans leur valeur de citoyen »<sup>19</sup>.

Les distinctions rigides qui ont été récemment établies pour donner forme à la crainte d'un choc des civilisations ferment notamment les yeux sur l'histoire mondiale. Les classifications sont souvent basées sur une innocence historique extraordinairement rudimentaire et extrême. La diversité des traditions au sein des différentes civilisations est effectivement ignorée, et les interventions majeures de la science, de la technologie, des mathématiques et de la littérature au niveau mondial pendant des millénaires sont dissimulées afin d'ajouter foi à une vue de clocher, qui affirme le caractère unique de la civilisation occidentale.

Présumer qu'un cloisonnement des civilisations est la seule distinction qui compte et que celle-ci doit engloutir les autres manières d'identifier les individus pose un problème méthodologique fondamental. Les autres divisions (disons, entre les riches et les pauvres, les membres de différentes classes et professions, les personnes appartenant à un bord politique différent, les différentes nationalités et lieux de résidence, les groupes linguistiques etc.) disparaissent toutes sous les flots de cette manière soi-disant prééminente de concevoir les différences entre les peuples. Non contents que ceux qui cherchent à fomenter la confrontation mondiale ou la violence sectaire locale sont d'essayer d'imposer une identité prédéterminée unitaire et fractionnelle aux individus recrutés comme fantassins de la brutalité politique, ils y sont indirectement aidés par le soutien implicite que ces guerriers reçoivent des théories de catégorisation singulière des peuples dans le monde.

Le rôle que le choix et le raisonnement jouent au moment de déterminer l'importance à attacher à l'affiliation à un groupe ou à une identité spécifiques est notablement négligé. En adoptant une façon unique, et soi-disant supérieure, de catégoriser les individus, le cloisonnement des civilisations peut sensiblement contribuer à créer un conflit dans le monde. Nier le choix lorsqu'il existe ne constitue pas seulement un malentendu sur la nature du monde. C'est également un délit éthique et un manquement à la responsabilité politique.

## CONCLUSIONS

Eriger des sociétés humaines et justes requiert la reconnaissance comme il se doit de l'importance des libertés en général, dont la liberté culturelle. Il faut pour cela garantir et élargir constructivement les opportunités pour les individus de choisir la manière dont ils voudraient vivre et de considérer des styles de vie alternatifs. Les considérations culturelles peuvent jouer un rôle primordial dans ces choix.

Insister sur la liberté culturelle ne signifie pas exactement soutenir sans retenue la diversité culturelle. Il est certainement vrai que de permettre la diversité dans les pratiques culturelles peut se révéler extrêmement important, puisque l'exercice de la liberté culturelle en dépend. Cela ne revient cependant pas à défendre la diversité culturelle pour elle-même. Beaucoup dépend de la manière dont la diversité est réalisée et de la mesure dans laquelle les individus concernés peuvent exercer leur liberté. Ce serait une grave erreur que de considérer la diversité culturelle comme un bien précieux, quelle que soit la manière dont elle est amenée. En

## CONTRIBUTION SPÉCIALE

### Les droits de l'homme incarnent les valeurs fondamentales des civilisations humaines

Les individus sont différents, tout comme leurs cultures.

Les individus vivent de manières différentes, et leurs civilisations diffèrent également.

Les individus parlent une grande variété de langues.

Les individus sont guidés par différentes religions.

Les individus naissent avec une couleur de peau différente, et de nombreuses traditions influencent leur vie en différentes teintes et ombres.

Les individus s'habillent différemment et s'adaptent à leur environnement de manière différente.

Les individus s'expriment différemment. La musique, la littérature et l'art reflètent également différents styles.

Et, malgré ces différences, tous les individus ont un attribut commun unique: ce sont tous des êtres humains - ni plus, ni moins.

Et aussi différentes qu'elles soient, toutes les cultures adhèrent à certains principes communs:

Aucune culture ne tolère l'exploitation des êtres humains.

Aucune religion ne permet le massacre des innocents.

Aucune civilisation n'accepte la violence ou la terreur.

La torture est odieuse pour la conscience humaine.

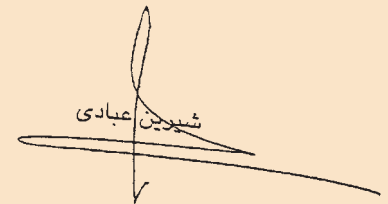
La brutalité et la cruauté sont révoltantes dans toutes les traditions.

En somme, ces principes communs, qui sont partagés par toutes les civilisations, reflètent nos droits de la personne humaine. Ces droits sont estimés et chéris par tous, partout.

Ainsi, la relativité culturelle ne doit jamais être utilisée comme un prétexte à la violation des

droits de l'homme, puisque ces droits incarnent les valeurs les plus fondamentales des civilisations humaines. La Déclaration universelle des droits de l'homme doit être universelle, applicable à l'Orient et à l'Occident. Elle est compatible avec chaque confession et chaque religion. Manquer au respect de nos droits de l'homme ne fait qu'affaiblir notre humanité.

Ne détruisons pas cette vérité fondamentale, sinon, les faibles ne sauront vers quoi se tourner.



Shirin Ebadi

Prix Nobel de la Paix 2003

effet, la diversité culturelle, notamment dans l'optique du développement humain, ne peut être évaluée sans tenir compte des procédés qui y participent et du rôle que joue la liberté humaine dans la manière dont les choses sont décidées.

L'analyse dans ce chapitre conduit à des conclusions claires, sur lesquelles reviendront les chapitres suivants. En premier lieu, une plus grande diversité culturelle peut être le résultat de l'exercice de la liberté culturelle par tous (y compris les minorités ethniques, sexuelles ou sociales). Lorsque c'est le cas, il y a de bonnes raisons de célébrer la diversité culturelle et de faire en sorte de la préserver. Dans ce raisonnement, l'éloge de la diversité vient de la valeur de la liberté culturelle – une valeur qui cadre pleinement avec l'importance des libertés en général.

En second lieu, la diversité culturelle au sein d'une société peut également donner à tous les individus de celle-ci — quelles que soient leurs origines — la possibilité de jouir d'un plus grand éventail de choix culturels. La diversité culturelle fait aussi, en fin de compte, le lien avec la liberté culturelle, agissant dans ce cas en qualité de moyen auxiliaire, plutôt que (tel que dans le dernier exemple) comme une conséquence de l'exercice de la liberté culturelle. Ici aussi, la liberté culturelle devrait être encouragée, car elle élargit le champ culturel de la vie sociale et, par là même, multiplie les options parmi lesquelles les individus choisissent leurs modes de vie. Ce qui fait également partie de la défense de la diversité culturelle basée sur la liberté.

En troisième lieu, l'exercice de la liberté culturelle peut parfois conduire à limiter plutôt qu'à accroître la diversité culturelle, lorsque les individus s'adaptent aux modes de vie des autres et choisissent, de manière raisonnée, de s'engager dans cette voie (sans être entravés par l'exclusion fondée sur le mode de vie). Lorsque c'est le cas, s'opposer à la liberté culturelle au motif qu'elle limite la diversité culturelle serait commettre une erreur, puisque la liberté a en soi une importance constitutive et intrinsèque, d'une façon que n'a pas la diversité.

Cette question se rapproche de celle de l'apologie du conservatisme culturel, souvent défendu au motif que maintenir sa « propre » culture revient à faire un pas vers la liberté. Mais supposer que l'obligation de conserver sa culture ancestrale et héritée doit quelque part constituer un exercice de la liberté relève d'une confusion conceptuelle. Ce thème renvoie également au rôle du choix dans la détermination de l'identité. Puisque chaque individu appartient à de nombreux groupes, a diverses manières de s'identifier et doit décider comment gérer les différentes priorités correspondantes — possiblement conflictuelles —, il est impossible d'éviter de faire un choix (même implicitement et peut-être imperceptiblement). Cela ne remet pas en question le fait que les « découvertes » quant à l'appartenance d'un individu à un groupe ou un autre sont fréquentes (et elles pourraient être d'importantes découvertes), mais elles n'éliminent pas la nécessité du choix.

*Il est donc particulièrement important de ne pas tomber dans la confusion et considérer un traditionalisme insuffisamment examiné comme faisant partie intégrante de l'exercice de la liberté culturelle*

Nier le choisir lorsque le choix existe est non seulement une erreur factuelle, mais peut aussi avoir de graves conséquences morales dans un monde où les conflits — et les brutalités — basés sur l'identité sont courants. Le caractère intégrateur d'une société dépendra en grande mesure de la clarification du rôle du choix dans l'identité et de la nécessité de faire passer la « raison avant l'identité ». En effet, comprendre la responsabilité que le choix implique peut s'avérer être d'un grand secours afin de garantir que les questions morales importantes qui se rapportent à l'existence sociale d'un individu soient adéquatement abordées.

L'importance de la liberté est très liée au besoin d'équité dans la poursuite de la liberté. Il s'agit des libertés d'individus différents, et mettre l'accent sur la liberté demande de prêter attention aux libertés de tous — d'où le lien avec les considérations d'équité. Il faut toujours veiller à la question de l'équité car ses implications vont loin. Il n'existe pas de tension fondamentale — comme il est parfois avancé — entre la liberté et l'équité. En réalité, l'équité peut être perçue en termes d'essor équitable des libertés de tous (plutôt que purement en termes de répartition des revenus, ou bien dans la perspective encore plus limitée de la « redistribution » à partir d'un point de départ qui finalement est arbitraire). De ce point de vue, il est possible d'utiliser à la fois les concepts fondamentaux de liberté et d'équité de manière cohérente au moment d'évaluer les exigences de l'intégration sociale et les mérites contingents de la diversité culturelle.

À titre d'illustration des arguments qui peuvent être invoqués, considérons brièvement un cas difficile, ou du moins considéré comme tel. La question a été posée avec beaucoup de perspicacité: « Le multiculturalisme nuit-il aux femmes? »<sup>20</sup>. Ce thème renvoie au fait très discuté selon lequel la poursuite de nombreuses pratiques au sein d'une société traditionnelle dominée par les hommes peut aller à l'encontre des intérêts et des opportunités des femmes. Préconiser leur maintien au motif de l'importance du multiculturalisme ne sert pas avantageusement l'intérêt des femmes. Les cas extrêmes de conflit de cette nature peuvent porter sur des pratiques spécifiques (comme les mutilations corporelles) approuvées par les règles de certaines cultures actuelles, mais qui peuvent s'avérer particulièrement préjudiciables pour la capacité des femmes à mener leur propre vie et à exercer leurs propres libertés.

En cherchant la réponse à cette question, il est important de s'attacher à voir la liberté culturelle dans une perspective suffisamment vaste. Il est par-

fois souligné, dans la défense de ces pratiques, que les femmes elles-mêmes acceptent généralement ces règles culturelles sans protester. Mais beaucoup d'injustices dans le monde perdurent et prospèrent en s'alliant les victimes, en les privant de la possibilité de considérer d'autres alternatives et en faisant obstacle à ce qu'elles aient connaissance de dispositions alternatives faisables dans les autres communautés. Il est donc particulièrement important de ne pas tomber dans la confusion et considérer un traditionalisme insuffisamment examiné comme faisant partie intégrante de l'exercice de la liberté culturelle. Il faut se demander si les défavorisés de la société — dans ce cas les femmes dont les vies peuvent se voir gravement affectées par ces pratiques — ont eu la possibilité de considérer d'autres alternatives et sont libres de savoir comment les gens vivent dans le reste du monde. Le besoin de raisonnement et de liberté est essentiel à la perspective qui est utilisée ici.

Il serait possible de proposer des défenses supposées du traditionalisme conservateur pour d'autres motifs, et cela a d'ailleurs été fait. De telles pratiques peuvent-elles être défendues en se fondant sur la valeur du multiculturalisme? Peuvent-elles être défendues au motif de la diversité culturelle? La réponse à la deuxième question est assez facile. La diversité culturelle n'est pas, comme on l'a déjà discuté, une valeur en soi, au moins pas selon l'approche du développement humain (qui insiste sur les libertés humaines et leur progrès équitable). La valeur de la diversité culturelle repose sur la relation positive qu'elle entretient, comme c'est souvent le cas, avec la liberté culturelle. Invoquer la valeur contingente de la diversité culturelle en défense de pratiques qui privent les femmes de leur liberté fondamentale à choisir serait manifestement illogique, puisque la liberté des femmes concernées est violée, et non promue, par ces dispositions. L'équité, entendue au sens de l'équité des libertés, ne peut pas non plus être encouragée de cette manière.

Cependant, si l'expansion de la diversité culturelle, ou tout autre amplification du « multiculturalisme », est considéré comme un objet ayant une valeur en soi, quel que soit son effet sur la vie des individus concernés, nous nous trouvons alors sur un terrain dont les limites ont déjà été beaucoup discutées dans les écrits sur le développement humain. Même la richesse économique, aussi importante soit-elle, ne pourrait être considérée comme ayant une valeur en soi et ne devrait être vue comme importante que dans la mesure où elle se conforme à ce que les individus apprécieraient

d'avoir. Dans la perspective du développement humain, le multiculturalisme doit être évalué en fonction de ce qu'il apporte aux vies et aux libertés des individus concernés.

En effet, envisager l'expansion du multiculturalisme comme une fin en soi peut aisément laisser place à une situation dans laquelle les libertés des membres individuels de la communauté — dans ce cas, les femmes — sont gravement violées. Cela va profondément à l'encontre de l'importance de la liberté humaine, qui s'applique aux femmes comme aux hommes, aux déshérités d'une société traditionnelle comme à ses dirigeants et porte-paroles tonitruants. Le besoin d'équité montre les difficultés fondamentales qui surviennent lorsque l'élargissement du multiculturalisme est pris comme une fin en soi.

Comme le démontre ce chapitre, la privation de liberté humaine peut survenir de multiples causes et se traduire par diverses formes de dis-

crimination, qui influencent les vies des êtres humains au niveau culturel, politique et socioéconomique. Les chapitres qui suivent examinent et évaluent plus en détail les diverses formes d'exclusion et leurs implications en termes de privations humaines. L'accent est mis sur les caractéristiques institutionnelles, ainsi que sur les valeurs qui influencent profondément les vies humaines.

L'importance pratique du multiculturalisme et de la diversité culturelle fait partie de ces analyses. Leur mérite, qui peut bien sûr être immense, dépend de leurs relations avec les libertés des individus concernés, dont l'équité et la justice dans la répartition de leurs libertés. Ce principe élémentaire est une caractéristique essentielle de l'approche du développement humain.

